

Les régions inuit du Canada

Stephen Hendrie.

Contributions de :

Kate Darling,

Kerry McCluskey

Teevi Mackay

Bert Pomeroy

Au nombre de 60 000 les Inuit de l'Arctique canadien représentent 4,3% de la population autochtone du Canada. Ils vivent dans 53 communautés réparties dans quatre régions rassemblées sous le nom de Inuit Nunangat (« la terre des Inuit ») : le Nunatsiavut (Terre-Neuve-et-Labrador), le Nunavik (Québec), le Nunavut et la région Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest).

Au **Nunatsiavut**, le gouvernement créé en 2006, offre la particularité d'être une entité à caractère ethnique sans équivalent dans les trois autres régions inuit ; il a été mis en place à la suite de revendications territoriales qui ont conduit, en 2005, à un accord signé par l'Association des Inuit du Labrador. La surface concernée est de 72 520 km² incluant 15 800 km² détenus en propriété exclusive par les Inuit.

Au **Nunavut**, l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut (The Nunavut Land Claims Agreement - NLCA) couvrant deux millions de kilomètres carrés et conclue en 1993 a eu pour conséquence la création du gouvernement du Nunavut en avril 1999. Celui-ci représente l'ensemble des habitants du Nunavut alors que les bénéficiaires de l'Entente sont représentés par la société Nunavut Tunngavik (NTI).

Au **Nunavik**, la première revendication territoriale a donné lieu, en 1975, à un accord connu sous le nom de Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Un second accord territorial a pris effet le 10 juillet 2007 ; il s'applique au large des côtes du Québec, au nord du Labrador et au large du nord du Labrador. Le Nunavik s'étend sur 550 000 km² et représente en superficie le tiers de la province de Québec. La société Makivik administre la Convention de la Baie-James et du Nord québécois tout en représentant les bénéficiaires du Nunavik. L'objectif visé est la mise en place d'un gouvernement régional.

Au **Inuvialuit**, dans les Territoires du Nord-Ouest, les 30 ans d'existence de l'Accord territorial ont été célébrés le 5 juin 2014. L'accord final, constitutionnellement protégé, couvre 91 000 km² dont 13 000 km² dotés de droits sur le sous-sol en lien avec l'exploitation pétrolière, gazière et minière. En tant que représentante des intérêts collectifs des Inuvialuit, la société régionale Inuvialuit (IRC)¹ se charge des relations avec les gouvernements et les industriels dans le but d'améliorer le bien-être économique, social et culturel des bénéficiaires de l'accord territorial tout en protégeant et préservant la faune arctique, l'environnement et la productivité biologique. Les Inuvialuit poursuivent leurs négociations en faveur de la création d'un gouvernement d'autonomie régionale.



Un événement majeur a marqué l'année 2014 dans l'Arctique canadien. Au mois de juillet, des Inuit du Groenland, du Canada, de l'Alaska et de la Tchoukotka (Russie) se sont rassemblés pendant une semaine, à Inuvik dans les Territoires du Nord-Ouest à l'occasion de la réunion du Conseil circumpolaire inuit (ICC). Des précisions concernant cette importante rencontre internationale figurent ci-dessous dans la rubrique consacrée à la région Inuvialuit.

Suite à l'appel par le Canada et la Norvège de la décision de l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de janvier 2014, l'Organe d'appel de l'OMC a publié, le 22 mai 2014, un rapport très attendu sur l'affaire des « Communautés européennes – Mesures prohibant l'importation et la commercialisation de produits dérivés du phoque ». Dans ce rapport, l'Organe d'appel conclut que certains aspects du régime de l'Union européenne prohibant l'importation de produits dérivés du phoque ne sont pas conformes aux dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Plus précisément, le rapport conclut que l'exceptionnalité des communautés autochtones n'avait été ni conçue ni appliquée de manière à répondre aux conditions de l'article XX du GATT, à savoir que de telles mesures ne doivent pas être conçues et appliquées de manière à constituer une discrimination arbitraire et injuste entre pays où prévalent les mêmes conditions. De plus, le rapport recommandait que l'Union européenne rende ce régime conforme aux règles du commerce international. Le 8 août, dans un processus politique parallèle, le Canada et l'Union européenne ont rendu publique une Déclaration commune intitulée « Ouverture des marchés de l'Union européenne aux produits du phoque provenant des communautés autochtones canadiennes ». Cette Déclaration commune prévoit la création d'un groupe d'experts représentant les deux parties. Il sera chargé de mettre en place, dans les meilleurs délais, les dispositifs administratifs nécessaires pour permettre aux produits du phoque provenant des communautés autochtones canadiennes d'accéder aux marchés de l'Union européenne. Il reste toutefois beaucoup de travail à effectuer avant que le document devienne une réalité.

Au plan national, Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), l'organisme représentant les Inuit, a participé à la réunion annuelle du Conseil de la fédération qui réunit les premiers ministres et les dirigeants territoriaux des 13 provinces et territoires du Canada. Au terme de cette

réunion qui a eu lieu à la fin du mois d'août 2014, à Charlottetown, un consensus s'est dégagé concernant la tenue, début 2015, d'une Table ronde nationale consacrée à la question des femmes autochtones portées disparues et assassinées.

Le rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, Monsieur James Anaya, a été rendu public en mai 2014. Lors de sa visite au Canada en 2013, des Inuit s'étaient entretenus avec lui au sujet de la crise du logement. Dans son rapport, Monsieur Anaya aborde la question sans détours :

« Les représentants inuit ont identifié la crise du logement comme étant une question hautement prioritaire. Il convient de remarquer que la pénurie chronique de logements produit un effet délétère sur un large ensemble de conditions économiques et sociales. L'entassement entraîne l'augmentation des maladies respiratoires, la dépression, la privation de sommeil, la violence domestique, les piètres résultats scolaires ainsi que l'incapacité à maintenir dans leur communauté d'origine les personnes compétentes exerçant une profession. »

Un rapport du vérificateur général du Canada, publié à la fin du mois de novembre 2014, critique sévèrement le programme Nutrition Nord Canada (NNC) lequel vise à faciliter l'achat par les Inuit d'aliments nutritifs périssables à des prix abordables. Selon Monsieur Terry Audla représentant national des Inuit : « Nourrir une famille dans le Nord coûte deux fois plus cher qu'en bien d'autres lieux dans le sud du Canada. Le taux d'insécurité alimentaire au Nunavut est six fois plus élevé que celui de la moyenne nationale ; de plus, ce taux dépasse celui qui est atteint par les autres populations autochtones d'un pays développé. » Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada s'est montré d'accord avec l'ensemble des recommandations du vérificateur général. La question alimentaire ayant touché une corde sensible chez les Canadiens vivant dans le Sud du pays, ces derniers ont proposé, sur les réseaux sociaux, d'organiser des collectes à l'échelle nationale et d'expédier directement aux Inuit de l'Arctique les produits alimentaires recueillis.

Inuvialuit (Inuvialuit Settlement Region, ISR)

L'année 2014 a été particulièrement importante en raison des 30 ans d'existence de l'Accord territorial Inuvialuit final (IFA) qui avait été signé un 5 juin. Dans l'ensemble de la région une Journée Inuvialuit a permis de commémorer cette étape significative qui a permis aux Inuvialuit d'être entendus sur les questions relatives au développement de la région, au régime des terres, aux compensations financières et au contrôle de l'exploitation des ressources fauniques.

En juillet, Inuvik a accueilli l'Assemblée générale du Conseil circumpolaire inuit (ICC) sur le thème « Ukiuqtaqtumi Hivuniptingnun - One Arctic One Future ». Placée sous la présidence d'honneur du premier ministre Stephen Harper, l'Assemblée générale s'est ouverte sur une conférence accompagnée d'une présentation vidéo. En clôture de la rencontre officielle, la Déclaration Kitigaaryuit a été signée dans le but de favoriser un meilleur partage des connaissances entre les organismes inuit et le reste du monde.

Plus de 600 délégués ont participé à l'Assemblée générale du Conseil circumpolaire inuit : des jeunes, des aînés, des artistes, des organisations non gouvernementales, des médias et des observateurs de la Tchoukotka (Russie), du Groenland, de l'Alaska et du Canada. Au cours de soirées de gala remarquées, des représentants internationaux, nationaux et régionaux se sont produits sur scène. Plus de 200 personnes, originaires des communautés voisines, ont participé aux Jeux traditionnels inuit ainsi qu'à l'Atelier circumpolaire de danse au tambour.

Nunavut

Des avancées ont été réalisées concernant la poursuite historique lancée par la société Nunavut Tunngavik (NTI) contre le gouvernement du Canada. D'un montant de 1 milliard de dollars canadiens, cette poursuite remontant à 2006 dénonce la défaillance du gouvernement à rendre effective l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut (NLCA). En 2014, la société Nunavut Tunngavik a remporté deux décisions de justice dans le cadre de ce procès. En avril, ce même organisme a gagné un appel lancé par la Couronne à la Cour d'Appel du Nunavut. En novembre, il a également gagné à la Cour fédérale ; ce dernier jugement implique que la Couronne doit rendre, avant janvier 2015, la version finale de l'ensemble des documents destinés à être mis à la disposition de toutes les parties. Il est prévu que le procès commence le 9 mars 2015.

Dans l'intervalle, la société Nunavut Tunngavik a continué de faire avancer le dossier relatif au Contrat de mise en œuvre de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut pour la deuxième période de planification 2013-2023. Ce contrat, étalé sur dix ans, est arrivé à échéance en 2003, mais le gouvernement fédéral a quitté la table des négociations et n'est revenu qu'en 2013 avec une proposition rejetée à la fois par la société Nunavut Tunngavik et par le gouvernement du Nunavut. Début 2014, la société Nunavut Tunngavik a soumis une nouvelle proposition d'envergure, à l'échelle du vaste territoire du Nunavut et dans l'esprit de l'Entente sur les revendications territoriales. Au mois de décembre 2014, le gouvernement fédéral n'avait encore ni accepté ni rejeté la proposition.

Nunavik

Suite à un large processus de consultations auprès des Inuit du Nunavik en 2013 et 2014, la société Makivik, en collaboration avec d'autres organismes du Nunavik, a mis un point final à la rédaction du « Rapport de la consultation Parnasimautik ». Ce rapport entend représenter tous les Inuit et appelle le gouvernement à s'engager en faveur d'une approche globale, durable et équitable des questions touchant à l'amélioration de la vie des Inuit et de leurs communautés. Ces dernières années, le Nunavik a connu une augmentation significative de l'exploration minière et des projets miniers, d'où la décision prise par la société Makivik de mettre en place une politique de l'exploitation minière afin de mieux contrôler et orienter les projets miniers dans la région. La Politique minière des Inuit du Nunavik définit clairement les conditions du développement des ressources minérales au Nunavik : 1) optimiser à court et long terme les bénéfices sociaux et économiques pour les Inuit du Nunavik ; 2) minimiser les effets environnementaux et sociaux de l'exploitation

minière ; 3) garantir un dialogue ouvert et une bonne communication entre les promoteurs et les Inuit du Nunavik.

Le Nunavik continue d'être aux prises avec une sérieuse crise du logement qui touche la majorité des familles. Au mois de septembre 2014, le ministre du gouvernement fédéral Bernard Valcourt, à la suite des nombreuses demandes émanant de la société Makivik en faveur d'un programme « de rattrapage » du logement, a indiqué qu'il était fermement résolu à travailler en partenariat avec ses collègues afin d'identifier de nouvelles ressources financières, en dehors de l'accord quinquennal, pour répondre aux préoccupations en matière de logement au Nunavik.

Nunatsiavut

Au mois de mars 2014, le gouvernement du Nunatsiavut a présenté un budget équilibré au montant de 66,9 millions de dollars canadiens. Le ministre des finances Daniel Pottle a inscrit au titre des priorités essentielles de la région le logement ainsi que la revitalisation de la culture et de langue inuit. Ont été prévus à cet effet 7,5 millions de dollars.

Le Rapport sur l'évaluation des besoins en matière de logement a été rendu public un peu plus tard en mars 2014. Très détaillé, ce rapport avait été précédé d'une consultation, menée en 2012, dans toutes les communautés du Nunatsiavut. Le taux de participation enregistré a dépassé 90%.

Une enquête sur le nombre de caribous composant la harde de la rivière George a été rendue publique en août. Le déclin est vertigineux. Alors que dans les années 1980, on dénombrait de 700 000 à 800 000 caribous, ils sont actuellement 14 200. Le gouvernement du Nunatsiavut a demandé au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'au gouvernement du Québec d'engager des moyens adéquats et de travailler avec l'ensemble des parties prenantes à la mise en place d'une stratégie de gestion globale.

Le gouvernement du Nunatsiavut a exprimé sa vive déception face au retard pris dans le procès qui aurait pu conduire au règlement de la situation des survivants inuit ayant séjourné dans les pensionnats de Terre-Neuve-et-Labrador. Cinq recours ont été intentés. Au début de l'année 2014, le gouvernement s'est adressé, par courrier, au premier ministre du Canada en invoquant une question de justice et en demandant que le Canada accepte de régler le conflit par la médiation afin de parvenir à une entente à l'amiable. Or, le procès a été reporté à septembre 2015.

À l'occasion de la Conférence scientifique annuelle de ArcticNet (Arctic Change 2014 Conference) qui a eu lieu en décembre à Ottawa, Joey Angnatok, un résident de Nain, a reçu le Prix d'Excellence (Inuit Recognition Award). Premier récipiendaire de cette distinction, Monsieur Angnatok a contribué à la promotion de nombreux projets de recherche, à l'échelle du Nunatsiavut, grâce à un savant mélange de savoir autochtone, de compétences et de valeurs permettant d'atteindre des résultats concrets.

Stephen Hendrie is Executive Director of Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) - Canada's national Inuit organization based in Ottawa. He came to ITK in 2002 following 10 years of work in the field of communications at Makivik

Corporation in Nunavik, northern Quebec. He has a BA from Concordia University in Montreal (1984) and an MA in Political Science from McGill University in Montreal (1991), along with many years of journalistic experience.

With contributions from **Kate Darling**, Senior Political and Legal Advisor (ITK), staff at the Inuvialuit Regional Corporation (IRC), **Kerry McCluskey** (NTI), **Teevi Mackay** (Makivik) and **Bert Pomeroy** (Nunatsiavut).

Source : IWGIA, The Indigenous World 2015
Traduit de l'anglais par **Michèle Therrien**
Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Arctique

Notes et références

1 NTI, the Makivik Corporation and the IRC were incorporated under provincial or federal laws for the purpose of representing the rights and interests of Inuit in their respective regions through the land claims agreement negotiation process. Since the ratification of those agreements, NTI, Makivik Corporation and IRC have carried the general mandate of ensuring the improvement of the economic, social and cultural well-being of their land claims agreement beneficiaries through the implementation of the promises and proper flow of financial compensation due to the beneficiaries under those agreements. These corporations operate democratically through elected boards of directors which represent the communities within the regions. These corporations also fulfil their mandates through the operation of subsidiary companies dedicated to specific development goals.